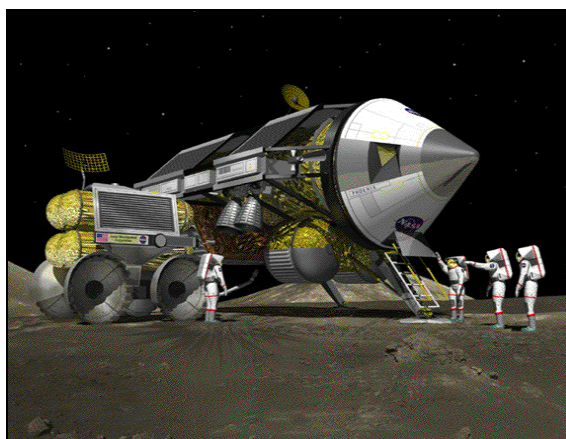


Jusqu'au 30 avril 2005  
Une rédaction pleine d'imagination pour un voyage de rêve

## 4 séjours en Space Camp à gagner !

*ESPACE Magazine*, l'association Planète Sciences,  
le CNES et SNECMA Moteurs organisent un grand concours destiné aux jeunes de 15 à 18 ans  
(de nationalité française et pratiquant l'anglais depuis la classe de sixième)

Faut-il retourner sur la Lune et comment ?



1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> prix : 2 séjours d'une semaine au Space Camp International  
à Huntsville (Alabama), du 23 au 30 juillet 2005

*Frais de séjour offerts par l'US Space Camp (valeur : environ 750 € par participant)  
Billets d'avion depuis Paris offerts par le CNES et SNECMA Moteurs*

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> prix : 2 séjours d'une semaine à l'Euro Space Center  
à Redu (Belgique), durant l'été 2004

*Frais de séjour offerts par l'Euro Space Center (valeur : 400 € par participant)*

Règlement complet sur les sites [www.planete-sciences.org](http://www.planete-sciences.org) et [www.cnes-edu.org](http://www.cnes-edu.org)  
Renseignements auprès du Comité d'organisation français du concours Space Camp International 2005 :  
Laurent Vayssade au 01 69 02 76 29 - [laurent.vayssade@planete-sciences.org](mailto:laurent.vayssade@planete-sciences.org)



## Règlement du concours International Space Camp 2005

# Faut-il retourner sur la Lune et comment ?

### Article 1 - Sujet

Avant de s'élancer vers Mars, l'homme retournera certainement sur la Lune. La NASA travaille d'ores et déjà sur un tel programme. Mais vous, qu'en pensez-vous ? **Faut-il retourner sur la Lune ?** Pourquoi et comment ? Qui peut le décider ? Qui y participerait ? Quand ? Autant de questions (qui ne sont là qu'à titre d'exemple pour vous aider à vous exprimer sur le sujet) dont nous attendons des réponses plausibles et argumentées. Faites preuve de logique et de bon sens mais laissez également parler votre imagination !

### Article 2 - Premier et deuxième prix

Les deux meilleurs textes seront récompensés par deux séjours d'une semaine au Space Camp International de Huntsville en Alabama qui se tiendra du 23 au 30 juillet 2005.

Le Space Camp International est une rencontre internationale de jeunes du monde entier qui viennent participer à une semaine de stage de type Advanced Academy. La langue pratiquée toute la semaine est l'anglais.

Les séjours en Alabama comprennent le voyage aller et retour en avion depuis Paris (offert par le CNES et SNECMA Moteurs) et la participation au Space Camp International (hébergement et nourriture compris). Les autres dépenses sur place (souvenirs, boissons...) seront à la charge des participants.

### Article 3 - Troisième et quatrième prix

Les troisième et quatrième meilleurs textes seront récompensés par deux séjours d'une semaine à l'Euro Space Center de Redu en Belgique durant l'été 2005.

Les séjours en Belgique comprennent la participation à un Astro ou Rocket Camp (stage, hébergement et nourriture offerts par l'Euro Space Center). Le transport et autres dépenses sur place (souvenirs, boissons...) seront à la charge des participants.

### Article 4 - Participants

Le concours est uniquement ouvert aux jeunes âgés de 15 à 18 ans, de nationalité française et pratiquant l'anglais depuis la classe de sixième.

### Article 5 - Obligations pour les textes

Les textes doivent être rédigés en langue française et au format informatique.

Ils pourront être adressés par la poste (sur disquette ou CD-rom) ou par courrier électronique.

Ils ne devront pas excéder 10 pages dactylographiées.

Les illustrations sont acceptées mais ne devront pas prendre une part trop importante dans le dossier. Les candidats veilleront à utiliser des images légères (72 dpi de résolution par exemple) afin que leur envoi ne dépasse pas les 500 kO.

Un seul texte par participant au concours.

### Article 6 - Dépôt des dossiers

La date limite de l'envoi des textes est fixée au 30 avril 2005, le cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux.

Les participants devront indiquer leurs nom, prénom, adresse électronique, adresse postale complète, âge et niveau d'anglais.

Les mineurs devront envoyer par la poste l'autorisation écrite de leurs parents à participer à ce concours.

Les textes doivent être adressées à :

Planète Sciences – Concours Retour sur la Lune/Space Camp – 16, place Jacques Brel – 91130 RIS-ORANGIS  
ou [laurent.vayssade@planete-sciences.org](mailto:laurent.vayssade@planete-sciences.org)

### Article 7 - Critères de sélection des textes

Pour effectuer leur sélection, les membres du jury se baseront sur le réalisme et l'originalité des propositions. Ils seront sensibles aux aspects scientifiques et techniques mais également politiques ou économiques. Ils s'attarderont aux explications faites dans les argumentaires.

Les organisateurs du Space Camp International imposant la participation d'un garçon et d'une fille par pays, le jury effectuera la sélection des meilleurs textes masculins d'une part et des meilleurs textes féminins d'autre part.

### Article 8 - Jury

Le jury sera composé de représentants de l'association Planète Sciences, du CNES, de SNECMA Moteurs et de la rédaction de la revue *ESPACE Magazine*.

Les décisions du jury seront sans appel.

**Article 9 - Publication des résultats**

Les lauréats recevront un courrier d'information à leur domicile fin mai/début juin 2005. Les résultats du concours seront publiés le 17 juin 2005 dans le n°13 d'*ESPACE Magazine*.

**Article 10 - Valorisation de l'opération**

Les lauréats du concours autorisent gracieusement les organisateurs du concours et leurs partenaires à utiliser et diffuser leur image, tout ou partie des textes de réponse au concours et témoignages dans le cadre de la promotion et de l'information de ce concours.

**Article 11 - Annulation**

Si un cas de force majeure rendait impossible la délivrance des prix, aucune réclamation de compensation ne saurait être réclamée.

Les prix proposés ne peuvent pas faire l'objet d'une contrepartie financière.

**Article 12 - Responsabilité**

Les organisateurs du concours et ses partenaires ne sauraient être tenus responsables des éventuels dommages ou accidents qui surviendraient lors des séjours et des voyages qui font l'objet du concours. Cette clause n'exclut pas la responsabilité professionnelle des partenaires dans le cadre de leurs attributions contractuelles normales.